

RÈGLES DE LA ZONE

VITESSE

La vitesse est limitée à 30 km/h

PRIORITÉ

La priorité de droite est en vigueur

PIÉTONS

Les piétons peuvent choisir où traverser la chaussée (d'ailleurs, il n'y a pas de passage piétons, sauf exception)

VOITURES

Les voitures et les deux-roues restent prioritaires sur les piétons

VÉLOS

Les vélos peuvent rouler à contresens (si cela est signalé)

TROTTINETTES...

Les trottinettes, rollers, planches à roulettes, vélos d'enfants ont le droit de circuler sur la chaussée et sur le trottoir



Transphère S.A.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

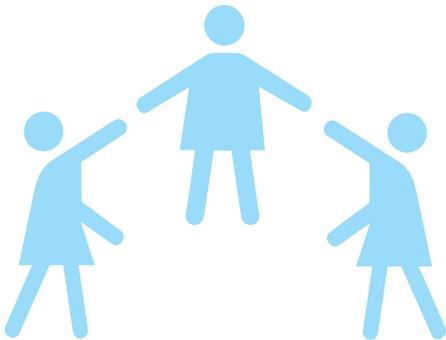


VILLE DE
GENÈVE

POURQUOI UNE ZONE

POUR PROTÉGER

Une zone 30 offre bien plus de sécurité aux enfants et aux aînés.



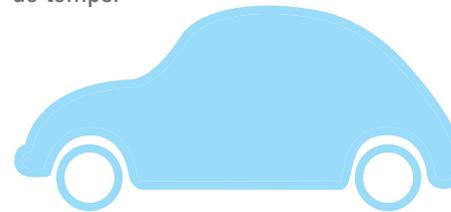
POUR SÉCURISER

Une vitesse limitée permet de mieux partager la chaussée entre piétons, cyclistes et automobilistes; les uns et les autres sont ainsi rassurés.



POUR CIRCULER ZEN

En roulant plus doucement, on voit mieux les autres usagers de la rue et on anticipe leurs mouvements; moins d'à-coups, sans perte de temps.



POUR RESPIRER

Une vitesse réduite limite le bruit et la pollution de l'air.



POUR SE RESPECTER

Une rue de quartier est un lieu de vie.

